

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 mai 2023

Date d'affichage

01^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°05/04 : RÉVISION DES CHARGES DES LOGEMENTS JEUNES

Madame le Maire indique que les charges du logement 3 situé au 2^{ème} étage sont sous-estimées. Il est donc nécessaire de les réévaluer à la hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant des charges par logement à :

▪ 1^{er} étage :

- Logement 1 (côté place Guillaume le Conquérant) : 50 € par mois
- Logement 2 (côté jardin/cour) : 50 € par mois

▪ 2^{ème} étage :

- Logement 3 : 80 € par mois

- autorise Madame le Maire à établir les titres correspondant et à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Annick JOUFFLINEAU

Le Maire
Maryvonne RAIMBEAULT

